



AOM 29N

ÉDITO

Chers adhérents, chers amis,

L'été 2026 restera dans les mémoires comme celui de tous les excès. Les vagues de chaleur intense se sont succédées, mettant à rude épreuve nos organismes, en particulier les plus fragiles et les plus âgés d'entre nous. Ces épisodes caniculaires ont favorisé de nombreux départs de feux, ravageant des massifs entiers, tandis que de violents orages sont venus, par endroits, ajouter la brutalité des inondations à celle de la sécheresse. La nature nous adresse un signal que l'on ne peut plus ignorer, et nous pensons à toutes celles et ceux qui ont été touchés par ces événements.

Mais à ces épreuves climatiques s'ajoute une rentrée sociale tout aussi rude. Une fois encore, nos retraites ne sont pas revalorisées à la hauteur de l'inflation réelle : notre pouvoir d'achat continue de s'éroder, année après année, alors même que nos dépenses contraintes, elles, ne cessent d'augmenter. Le carburant a connu de nouvelles hausses, et l'électricité a suivi le mouvement dès le 1er août, pesant un peu plus lourd sur chaque facture et chaque budget déjà tendu.

Plus grave encore, l'État s'apprête une nouvelle fois à s'attaquer aux retraités. Le dispositif de cumul emploi-retraite, auquel bon nombre d'entre vous ont recours pour compléter des pensions insuffisantes, est directement dans le viseur. Dans le même temps, le reste à charge par boîte de médicaments doit doubler, ce qui va frapper de plein

fouet celles et ceux qui vivent déjà avec des ressources comptées, et notamment les plus malades d'entre nous.

Ces décisions, prises loin de nos réalités quotidiennes, traduisent une méconnaissance — ou un mépris — de la situation réelle des retraités. Nous ne pouvons nous résigner à voir, année après année, notre pouvoir d'achat s'amenuiser et notre accès aux soins se dégrader.

Face à cette rentrée difficile, l'AOM29N sera toujours à votre écoute. Notre association reste pleinement mobilisée pour vous informer, vous accompagner et faire entendre votre voix auprès des instances concernées. Plus que jamais, restons vigilants, restons solidaires, et continuons à nous mobiliser ensemble pour la défense de nos droits.

Nous vous souhaitons, malgré ce contexte, une bonne rentrée à toutes et à tous.

Jacques GOSSELIN
Président de l'AOM29N

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- **PERMANENCE**

A SAVOIR - PAGE 4 à 9

- **SE PRÉMUNIR CONTRE LES CONSÉQUENCES DE CES FUITES DE DONNÉES**
- **DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE INTERDIT**
- **COMMISSION DES USAGERS D'UN HÔPITAL OU D'UNE CLINIQUE**
- **COMMENT FAIRE LORSQUE LA COPROPRIÉTÉ N'A PLUS DE SYNDIC ?**

CÉRÉMONIES - PAGE 9 à 12

- **LES 60 ANS DU CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL À BREST**
- **LES 400 ANS DE LA MARINE**
- **JOURNÉE DES ABRIS 2026**
- **82ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE BREST**

LES ÉCHOS DES SECTIONS - PAGE 13 à 33

BREST - GUIPAVAS - GUISSÉNY - IROISE - KERLOUAN - KERNIC - LANDÉDA - LE FOLGOËT - LOPHÉRET - LESNEVEN - PLOUDALMÉZEAU - PLOUGUERNEAU - PLOUZANÉ - PLOUGAS-TEL-DAOULA - SAINT-PÔL-DE-LÉON

DÉCÈS - PAGE 34

ADHÉSIONS - PAGE 35

Sites internet

AOM-29-NORD.COM



 **02 98 22 10 15**

Courriel

aom-nord-finistere@outlook.fr

Facebook

AOM-29-NORD



Sites internet

FNOM.COM



Ce sigle vous informe que le texte en bleu juxtaposé est un lien interactif soit pour accéder à un site ou ouvrir votre logiciel de messagerie.

Bulletin d'informations interne et non Périodique de l'AOM Nord-Finistère
Direction : Jacques GOSSELIN
Rédaction : Jean Paul Malgorn
Conception & Infographie : Emile. Riou

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration
Association des Officiers
Mariniers
Du Nord Finistère



Jacques
GOSSELIN
Président



Dominique
LAMOTTE
Président
Adjoint
Secrétaire



Eric
ROGER
Vice-
Président
Trésorier
Adjoint



Isabelle
TALOC
Trésorière



Patrick
BRASSAT
Responsable
Fichier
Adhérents



Jean-Pierre
CALASSOU
Maladies
Professionnelles
Amiante



Jean-Paul
MALGORN
BIA
Secrétaire
Adjoint



Jean-Pierre
VOXEUR
Maladies
autres
amiante
Porte
Drapeau



Catherine
NICOLAS
Porte
Drapeau



Roger
ROLLAND
Relation
avec les
actifs
Nécrologie



Jean
RADZISZEWSKI
Adjoint
maladies
Amiante



Invités
permanents au
Conseil
d'administration



Jean-Louis
SEBILLE
Président
Honoraire



Jean-Paul
LE ROUX
Président
Honoraire



Denis
LE PAGE
Adjoint
Maladies
autres
Amiante



Bruno
PARAGE
Adjoint
Fichier
Adhérent
Site Internet

PERMANENCE

*Vos camarades peuvent vous venir en aide
dans divers domaines*

Tous les matins de 10h00 à 12h00

Pour constituer un dossier «**ANXIÉTÉ AMIANTE**»,
Accueil au siège de l'AOM le **MARDI** et le **JEUDI** de **10h00 à 12h00** et pour finaliser votre dossier c'est sur rendez-vous le jeudi matin.



LE BIA SE RÉINVENTE

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous avons souhaité faire évoluer la présentation du BIA afin de le rendre plus lisible, plus moderne et plus agréable à parcourir. Je tiens à remercier Émile pour le travail réalisé.

CE JOURNAL EST LE VÔTRE.

Nous vous invitons une nouvelle fois à nous transmettre toutes les informations que vous souhaitez voir paraître concernant vos sections.

Vos retours, vos idées et vos remarques sont précieux : ils nous permettent d'améliorer le BIA et de le faire évoluer dans le sens de vos attentes.

Nous restons attentifs à chacune de vos observations pour continuer à faire de ce journal un outil vivant, utile et fidèle à la vie de nos sections.

Bonne lecture à toutes et à tous.
Amicalement, Jean Paul et Émile

Publié le 28 août 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

De nombreux vols de données personnelles ont lieu chaque année en France. Ces cyberattaques concernent l'administration, les entreprises, les associations... Pour se prémunir contre les conséquences de ces fuites de données, il est important pour les particuliers d'adopter quelques bonnes pratiques numériques. Service Public vous les présente.

À la suite d'une fuite de données, les principaux risques pour les particuliers sont des tentatives d'escroquerie. Cela peut arriver par l'intermédiaire :

- de messages (l'envoi d'un courriel ou d'un SMS frauduleux) ;
- ou d'appels téléphoniques (certains fraudeurs peuvent par exemple se faire passer pour votre conseiller bancaire).

Ces messages ou appels peuvent vous sembler crédibles, car votre interlocuteur mentionne certaines données personnelles récupérées grâce à la fuite (votre nom et votre prénom, votre identifiant fiscal, vos coordonnées postales ou téléphoniques, votre adresse courriel, etc.).

Vous pouvez renforcer votre sécurité numérique, et ainsi limiter les conséquences d'une fuite de données, en adoptant quelques bonnes pratiques. Par exemple, il est recommandé de :

- choisir des mots de passe suffisamment longs et complexes, en suivant par exemple les conseils de la CNIL ;
- éviter d'utiliser un même mot de passe pour différents sites et plateformes ;
- mettre à jour vos logiciels, applications et appareils dès que cela vous est proposé, afin de corriger les éventuelles failles de sécurité ;
- activer, quand cela est possible, la double authentification (si quelqu'un se connecte à votre compte depuis un appareil non identifié, le site vous prévient par SMS ou courriel et vous pouvez alors autoriser ou refuser l'accès) ;
- rester méfiant face aux courriels, SMS ou appels téléphoniques non sollicités (quoi qu'il en soit, vous ne devez jamais communiquer vos codes, identifiants, mots de passe ou coordonnées bancaires en réponse à une sollicitation) ;
- toujours vérifier l'expéditeur d'un message, et faire attention aux liens et aux pièces jointes (en cas de doute, ne cliquez pas dessus) ;
- taper vous-même dans votre navigateur web l'adresse officielle d'un site, plutôt que de cliquer sur un lien qui vous est envoyé par courriel.

SE PRÉMUNIR CONTRE LES CONSÉQUENCES DE CES FUITES DE DONNÉES

- Vous pouvez retrouver les différentes démarches à entreprendre si vous êtes victime d'une fuite de données personnelles, sur une fiche mise à disposition par la plateforme [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr).

Il est conseillé d'utiliser un gestionnaire de mots de passe, un outil numérique destiné à mémoriser vos codes d'accès à votre place. Cela vous évite de noter vos différents mots de passe au sein d'un fichier non protégé de votre ordinateur ou de votre téléphone portable, voire sur une feuille de papier.

Ce type d'outil centralise l'ensemble de vos identifiants et codes d'accès dans une base de données. Votre gestionnaire est protégé par un mot de passe unique ; ainsi, vous n'en avez plus qu'un seul à retenir.

De manière générale, il est en outre recommandé, pour vous protéger sur internet :

- d'éviter de publier certaines de vos données personnelles, ou celles de vos connaissances ;
- de vérifier les paramètres de confidentialité de vos comptes (réseaux sociaux, jeux en ligne, applications mobiles, services en ligne, etc.), pour déterminer ce qui peut être visible ou non par les autres ;
- d'installer uniquement des applications depuis les sites ou magasins officiels des éditeurs ;
- de penser à faire régulièrement des sauvegardes de vos données numériques sur un autre support (clé usb, disque dur externe, cloud, etc.), afin de pouvoir les récupérer en cas de problème.

Par ailleurs, vous pouvez demander à un organisme l'effacement de données personnelles vous concernant (une photo gênante sur un site internet, une information collectée par un organisme que vous jugez inutile, etc.) ; vous pouvez effectuer cette démarche notamment si ces données font l'objet d'un traitement illicite (données piratées, etc.).

À noter

Si vous pensez être victime d'un acte de cybermalveillance (escroquerie en ligne, etc.), vous pouvez utiliser le dispositif 17Cyber.gouv.fr ; les agents de ce service public vous aideront à déterminer la nature de la situation et les démarches à effectuer.

Publié le 21 juillet 2026 - Mise à jour le 11 août 2026
- Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À compter du 11 août 2026, le démarchage téléphonique à des fins commerciales est interdit, sauf dans certains cas. Service Public vous présente les changements.

Le démarchage téléphonique avant le 11 août 2026

Avant le 11 août 2026, le démarchage non sollicité par téléphone, SMS, courriel ou via les réseaux sociaux était interdit pour les professionnels de quelques secteurs d'activité, comme la rénovation énergétique ainsi que l'adaptation des logements au handicap et à la vieillesse.

Pour empêcher les entreprises des autres secteurs d'activité de vous solliciter par téléphone, vous pouviez inscrire votre numéro sur le service gratuit Bloctel. Tous les professionnels avaient interdiction d'effectuer du démarchage téléphonique auprès d'une personne inscrite sur la liste Bloctel, sauf dans certaines situations prévues par le Code de la consommation.

Ce qui change à compter du 11 août 2026

À partir du 11 août, le démarchage téléphonique est interdit par principe, pour les entreprises de tous les secteurs d'activité. Une entreprise peut vous contacter par téléphone, pour du démarchage, uniquement dans les 2 cas suivants :

- L'appel concerne un contrat que vous avez conclu. L'entreprise peut, par exemple, vous proposer des produits ou des services complémentaires, ou une offre visant à améliorer le service qui vous est fourni ou les performances de celui-ci.
- L'entreprise en question a **obtenu au préalable votre accord à être sollicité pour des prospections commerciales**. Votre consentement doit être exprimé de manière « libre » et « éclairée », et « par un acte positif clair ».

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE INTERDIT Quelles sont les nouvelles règles ?

À noter

Votre accord à être sollicité pour un possible démarchage téléphonique peut être recueilli lors d'un achat, d'une visite en magasin ou via un formulaire, par exemple. Dans le cadre du recueil de votre consentement, l'entreprise doit vous demander clairement si vous consentez ou non à être contacté par téléphone à des fins commerciales, et doit vous préciser la nature des biens ou services pour lesquels votre consentement est sollicité.

L'entreprise doit également vous indiquer la durée pendant laquelle vous consentez à être démarché par téléphone. Cette durée ne peut pas dépasser, quoi qu'il en soit, un an ; et votre consentement ne peut pas faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Vous pouvez par ailleurs à tout moment décider de retirer votre accord à être sollicité, et ainsi interdire à une entreprise de vous contacter à nouveau pour du démarchage commercial. Les modalités vous permettant de retirer votre consentement doivent être simples (vous avez la possibilité de le faire oralement).

Les entreprises doivent, lorsqu'elles vous appellent, respecter les jours et horaires d'autorisation du démarchage téléphonique. Pour rappel, le démarchage téléphonique est permis uniquement du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures ; et il est interdit les samedis, dimanches, et jours fériés.

Une entreprise ne peut déroger à ces obligations que si vous avez explicitement consenti à être appelé à une date et à un horaire se trouvant en dehors des périodes d'autorisation du démarchage téléphonique ; la date et l'heure doivent vous avoir été précisément indiqués.

À noter

À partir du 11 août, tout contrat conclu à la suite d'un démarchage téléphonique ne respectant pas les nouvelles modalités n'est pas valable.

Il appartient aux professionnels d'apporter la preuve que votre consentement est recueilli en respectant les règles fixées (« une manifestation de volonté libre, spécifique, éclairée, univoque et révocable [...] »).

Si vous subissez du démarchage téléphonique abusif, vous pouvez le faire savoir sur la plateforme Signal Conso, un service de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE INTERDIT (suite)

Le Code de la consommation prévoit, par ailleurs, que l'interdiction de démarchage téléphonique **ne s'applique pas aux prospections liées à la vente d'abonnements de journaux, des périodiques ou des magazines.**

À noter

Le démarchage téléphonique est interdit par défaut, ainsi le **service Bloctel cesse d'exister à compter du 11 août 2026.**



Service Public

Vos droits et démarches plus simplement

Vérifié le 20 mars 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez une réclamation à adresser auprès d'un établissement de santé (public ou privé) ? Vous pouvez saisir la commission des usagers (CDU). Elle veille au respect de vos droits et a pour objet de vous aider dans vos démarches. Elle est présente dans chaque hôpital ou clinique. Nous vous présentons les informations à connaître.

Quelles sont les missions de la commission des usagers

La commission des usagers (CDU) a les missions suivantes :

- S'assurer du respect de vos droits
- Faciliter vos démarches et celles de vos proches.

Les plaintes et réclamations adressées à l'établissement de santé et les réponses apportées sont tenues à la disposition de la CDU.

Les plaintes et réclamations qui n'ont pas le carac-

Commission des usagers d'un hôpital ou d'une clinique

tère d'un recours gracieux ou juridictionnel sont examinées par la CDU.

La CDU doit :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de votre accueil, celle de vos proches et de la prise en charge
- Veiller à ce que vous et vos proches puissiez exprimer vos reproches auprès des responsables de l'établissement
- Veiller à ce que vous puissiez connaître les voies de recours et de conciliation dont vous disposez
- Faire des propositions à la direction de l'établissement pour améliorer l'accueil et votre prise en charge ainsi que celles de vos proches.

À noter

La CDU examine au moins une fois par trimestre et

chaque fois que nécessaire les réclamations adressées à l'établissement.

Comment est composée la commission des usagers (CDU) ?

La CDU est composée notamment des personnes suivantes :

- Représentant légal de l'établissement de santé ou la personne qu'il désigne à cet effet
- 2 médiateurs et leurs suppléants, désignés par l'établissement de santé
- 2 représentants des usagers, et leurs suppléants désignés par l'ARS.

Selon qu'il s'agisse d'un établissement public ou privé, des personnes supplémentaires peuvent venir s'ajouter à cette composition.

À noter

La liste nominative des membres de la CDU est affichée dans l'établissement et remise à chaque patient avec le livret d'accueil.

Qui peut saisir la commission des usagers (CDU) ?

- Vous en tant que patient hospitalisé ou l'un de vos proches
- Le représentant légal de l'établissement, auprès duquel aboutissent toutes les réclamations adressées dans les services

À quel moment saisir la commission des usagers (CDU) ?

Avant de saisir la CDU, vous pouvez adresser vos remarques **par oral** au responsable du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

En cas d'impossibilité ou si les explications données par le responsable du service ne vous satisfont pas, vous pouvez adresser directement une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'hôpital.

À savoir

Le livret d'accueil indique comment contacter la personne remplissant la fonction de responsable des relations avec les usagers ou habilitée pour recueillir les expressions de mécontentement.

Comment est traitée la réclamation adressée à l'établissement de santé ?

Commission des usagers d'un hôpital ou d'une clinique (suite)

Examen par l'établissement de santé

Toute plainte ou réclamation écrite adressée à l'hôpital est transmise à son représentant légal.

Il vous informe :

- De la possibilité que vous avez de saisir directement un médiateur
- Ou du fait qu'il transmet de lui-même cette plainte ou réclamation au médiateur.

À noter

Avant de rencontrer un médiateur, le représentant légal de l'établissement vous informe que vous pouvez vous faire accompagner d'un représentant des usagers (membre de la CDU).

Examen par la commission des usagers (CDU)

Une fois saisi, le médiateur doit vous rencontrer dans les 8 jours, sauf impossibilité pour vous.

À noter

Si la réclamation est formulée alors que vous êtes hospitalisé, votre audition doit avoir lieu dans la mesure du possible avant votre sortie de l'hôpital.

Le médiateur peut également rencontrer vos proches s'il le juge utile ou si vos proches le demandent. 8 jours après sa rencontre avec vous, le médiateur adresse le compte-rendu au président de la CDU. Vous êtes, ainsi que les autres membres de la CDU, destinataire de ce compte-rendu.

Décisions pouvant être prises par la CDU

La CDU formule des recommandations pour :

- Apporter une solution au litige
- Ou vous informer des voies de conciliation ou de recours dont vous disposez.

Elle peut également émettre un **avis en faveur du classement** du dossier en expliquant pourquoi. Dans le délai de **8 jours suivant la séance**, le représentant légal de l'établissement vous répond et joint à son courrier l'avis de la CDU. Il transmet ce courrier aux membres de la CDU.

Vérifié le 03 juillet 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le **syndic** est un organe obligatoire de la **copropriété**. Il a pour mission d'administrer et de gérer l'immeuble. Lorsque la copropriété se retrouve sans syndic, des procédures spécifiques permettent de désigner un nouveau représentant légal de l'immeuble. Les démarches à entreprendre varient selon la cause de l'absence de syndic : non désignation par l'assemblée générale (AG) ou une autre raison. Nous vous présentons les informations à connaître.

- Pas de désignation par l'AG
- Autre raison

Pas de désignation par l'AG

Une copropriété peut se retrouver sans syndic en raison de **l'indécision de l'assemblée générale des copropriétaires**.

Il s'agit de l'hypothèse dans laquelle une assemblée générale a bien été convoquée avec, à son **ordre du jour**, la désignation d'un syndic, mais où aucun candidat n'a obtenu la majorité requise. L'assemblée générale n'a donc pas pu nommer un syndic.

Dans ce cas, le syndic est **désigné par le président du tribunal judiciaire**.

Le président du tribunal judiciaire est saisi par requête à l'initiative :

- D'un ou plusieurs **copropriétaires**
- Ou du maire de la commune
- Ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat du lieu de situation de l'immeuble.

Le tribunal compétent est celui du lieu de situation de l'immeuble.

Autre Raison

- La copropriété peut se retrouver sans syndic pour différentes raisons. Par exemple, en cas de :
- Décès du syndic (**personne physique**)
- **Liquidation judiciaire** ou **dissolution** de la société syndic (**personne morale**)
- Fermeture pure et simple du cabinet du syndic
- Démission du syndic

COMMENT FAIRE LORSQUE LA COPROPRIÉTÉ N'A PLUS DE SYNDIC ?

- Expiration du mandat du syndic sans convocation de l'assemblée générale pour en désigner un nouveau
- Annulation par le juge du mandat du syndic (cas de l'annulation de la décision d'assemblée générale ayant élu le syndic ou nullité pour non ouverture de compte séparé dans les 3 mois).
- Dans cette hypothèse, tout copropriétaire peut convoquer une assemblée générale pour désigner un nouveau syndic.

Cette assemblée générale **a exclusivement pour objet la désignation du syndic**. Son **ordre du jour** doit donc se limiter à l'examen des différentes candidatures présentées par le ou les copropriétaires à l'initiative de la convocation. Les copropriétaires réunis en assemblée générale se prononcent ensuite sur ces candidatures en votant pour le candidat de son choix à la majorité requise. En l'absence de convocation à une assemblée générale par un copropriétaire, tout intéressé peut saisir le président du tribunal judiciaire **par requête**.

Le tribunal compétent est celui du lieu de situation de l'immeuble. À partir du 11 août, le démarchage téléphonique est interdit par principe, pour les entreprises de tous les secteurs d'activité. Une entreprise peut vous contacter par téléphone, pour du démarchage, uniquement dans les 2 cas suivants :

- L'appel concerne un contrat que vous avez conclu. L'entreprise peut, par exemple, vous proposer des produits ou des services complémentaires, ou une offre visant à améliorer le service qui vous est fourni ou les performances de celui-ci.
- L'entreprise en question a obtenu au préalable votre accord à être sollicité pour des prospections commerciales. Votre consentement doit être exprimé de manière « libre » et « éclairée », et « par un acte positif clair ».

À noter

Votre accord à être sollicité pour un possible démarchage téléphonique peut être recueilli lors d'un achat, d'une visite en magasin ou via un formulaire, par exemple. Dans le cadre du recueil de votre consentement, l'entreprise doit vous demander clairement si vous consentez ou non à être contacté par téléphone à des fins commerciales, et doit vous préciser la nature des biens ou services pour lesquels votre consentement est sollicité.

L'entreprise doit également vous indiquer la durée pendant laquelle vous consentez à être démarché par téléphone. Cette durée ne peut pas dépasser, quoi qu'il en soit, un an ; et votre consentement ne

COMMENT FAIRE LORSQUE LA COPROPRIÉTÉ N'A PLUS DE SYNDIC ?

peut pas faire l'objet d'un renouvellement tacite. Vous pouvez par ailleurs à tout moment décider de retirer votre accord à être sollicité, et ainsi interdire à une entreprise de vous contacter à nouveau pour du démarchage commercial. Les modalités vous permettant de retirer votre consentement doivent être simples (vous avez la possibilité de le faire oralement).

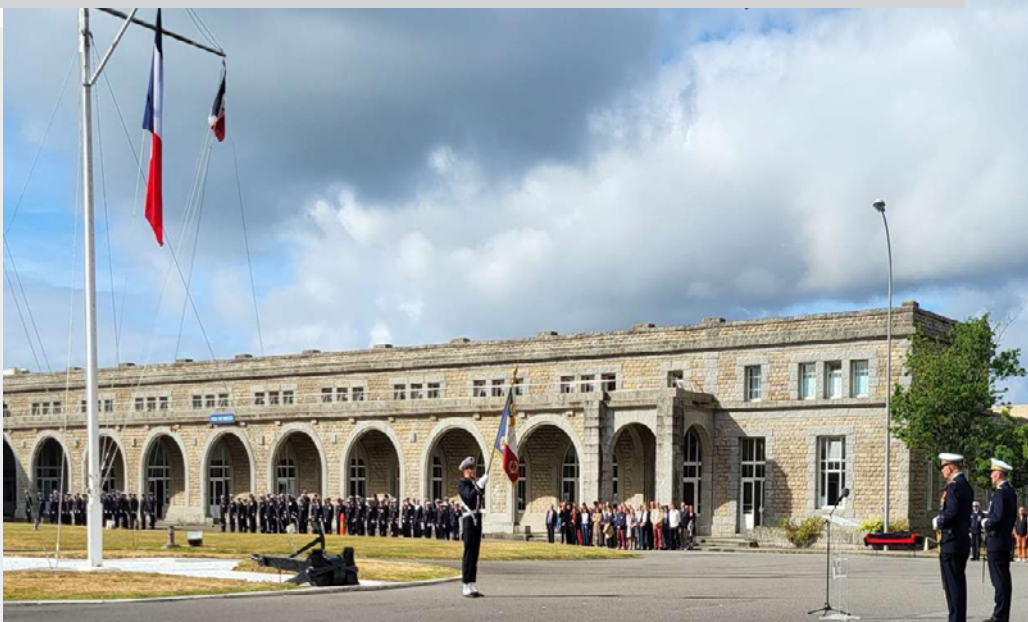
LES 60 ANS DE CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL À BREST

Le **1er juillet 2026**, le **Centre d'instruction naval (CIN)** fête ses **soixante ans** jour pour jour. Ce CIN forme tous les ans plus de 2000 élèves répartis dans trois écoles sur un même site : le Lycée naval, l'Ecole de maistrance et l'Ecole des mousses.

Accompagné de Dominique Lamotte, nous avons participé aux deux cérémonies présidées par le vice-amiral d'escadre Jean-François Quérat, préfet maritime de l'Atlantique et commandant de la zone et de l'arrondissement maritime

Atlantique et par le contre amiral Pierre Favé, commandant du CIN et, ce dernier d'affirmer que « Le CIN est le creuset exceptionnel de transmission, de formation initiale de jeunes marins, un lieu où on transforme un jeune civil en un marin militaire ».

A l'issue de cette cérémonie, forte en émotion, nous avons participé à l'inauguration d'un lieu spécifiquement dédié à l'ensemble de l'histoire du CIN. Ce nouvel espace répond à un besoin essentiel dans ce haut lieu patrimonial.



400 ANS DE LA MARINE



10

Un rendez-vous populaire réussi

Du **10 au 14 juillet 2026**, la Marine nationale a célébré ses **400 ans** à travers une manifestation qui a rencontré un vif succès populaire, rassemblant plus de 70 000 visiteurs venus nombreux pour découvrir cet anniversaire exceptionnel.

Le vice-amiral Jean-François Quérat, préfet maritime de l'Atlantique, a honoré l'événement de sa présence, soulignant l'importance de cette commémoration pour l'ensemble de la communauté maritime et pour le lien qui unit la Marine à la population.

Cette réussite doit beaucoup à l'engagement des nombreux bénévoles des sections de l'AOM29N (Association des Officiers Mariniers du Nord Finistère), dont le dévouement a permis d'assurer le bon fonctionnement du stand tout au long de la manifestation, malgré une météo particulièrement chaude durant ces cinq jours.

L'événement a également été marqué par de nombreuses adhésions de marins en activité, preuve de l'attachement des forces vives de la Marine à leur association et de la vitalité du lien entre générations de marins.

Cette célébration des 400 ans a ainsi permis de mettre en lumière l'histoire, les traditions et les valeurs de la Marine nationale, tout en renforçant les liens de camaraderie et de solidarité qui unissent celles et ceux qui la servent, hier comme aujourd'hui.

Jacques GOSSELIN
Président de l'AOM29N
Vice-président de la FNOM





**HIER MARINS
AUJOURD'HUI SOLIDAIRES
DEMAIN ENGAGÉS**



Médias partiellement générés par une IA et vérifiés par un agent au message 1 000.

**À l'AOM 29N, nous rassemblons toutes les générations :
marins d'active, retraités, veuves, veufs et sympathisants.
Rejoignez une communauté fraternelle, engagée et fidèle à l'esprit marin.**



ADHÉREZ



Adhésion par NOM et MAIL.
Un contact ultérieur complètera votre inscription.





JOURNÉE DES ABRIS 2026

11

La Journée des Abris s'est tenue ce mardi 8 septembre 2026 à Brest, en hommage aux victimes civiles des bombardements de la Seconde Guerre mondiale et à la tragédie de l'abri Sadi Carnot, l'un des drames les plus marquants de l'histoire brestoise.

Tout au long de la matinée, les cérémonies ont rassemblé élus, associations d'anciens combattants, habitants et familles autour de quatre lieux de mémoire :

- 9h15 – **Abri de Saint Pierre** (mur d'enceinte de l'église, route des Quatre Pompes)
- 10h00 – **Abri de Lambézellec** (bois de la Brasserie, rue Marguerite Duras)
- 10h45 – **Abri de l'Hôpital Ponchelet** (entrée rue Jules Guesde)
- 11h15 – **Abri Sadi Carnot** Moment fort de la journée, dédié aux centaines de civils disparus lors de l'explosion et de l'incendie du 8 septembre 1944.



Un devoir de mémoire essentiel

À la veille de la libération de Brest, l'abri Sadi Carnot fut ravagé par une explosion accidentelle suivie d'un incendie meurtrier. Des familles entières, réfugiées pour se protéger des bombardements, y perdirent la vie.

Chaque année, cette journée rappelle l'importance de préserver la mémoire des souffrances civiles, souvent méconnues, qui ont marqué l'histoire de la ville.

Une commémoration partagée

La Journée des Abris réunit les acteurs du territoire — élus, associations, habitants — pour transmettre ce patrimoine historique aux jeunes générations et affirmer que le souvenir demeure vivant.

L'association des officiers marins du nord Finistère et plusieurs sections étaient présentes.



Ce 18 septembre 2026, la Ville de Brest a rendu hommage à celles et ceux qui ont vécu, résisté et parfois donné leur vie durant la Seconde Guerre mondiale.

L'Association des Officiers Mariniers du Finistère Nord était présente sur chacun des trois lieux de cérémonie, fidèle à son engagement mémoriel.

- Prison de Pontaniou

La journée a débuté devant l'ancienne prison, lieu où près de **800 résistants** furent internés pendant l'Occupation.

Une plaque commémorative a été dévoilée en hommage à celles et ceux qui ont renseigné, caché, imprimé, saboté ou aidé les volontaires de la France libre.

Un moment d'une grande intensité s'est produit lorsque Hélène Pengam, nièce du fusillé François Pengam, a lu un poème en hommage à son oncle et à tous les disparus. Une émotion profonde a traversé l'assemblée, rappelant la force des destins individuels dans l'histoire collective.

Un moment fort, rappelé par Stéphane Roudaut, maire de Brest, qui a souligné l'ampleur des destructions et des souffrances subies par la ville.

- Place Wilson

Un hommage a ensuite été rendu aux Alliés, devant le monument américain, en présence de Emily Cintora, consule des États-Unis pour le Grand Ouest. Notre association y était également représentée pour saluer le rôle décisif des forces américaines dans la libération de Brest.



© Marine Nationale – Source : @premaratlant

- Monument aux Morts – Place de la Liberté

La matinée s'est conclue par la cérémonie principale, organisée avec les associations patriotiques et mémorielles.

Un temps de recueillement pour l'ensemble des victimes civiles et militaires.

Merci à toutes celles et ceux qui font vivre la mémoire de Brest. Notre association continuera d'être présente, fidèle et engagée, pour transmettre cette histoire aux générations futures.



© Marine Nationale – Source : @premaratlant



© Marine Nationale – Source : @premaratlant



© AOM Section Plouzané - Locmaria-Plouzané - Plougonevelin

Le vendredi 22 mai 2026, une cérémonie d'**HOMMAGE** particulièrement émouvante s'est tenue au cimetière communal de Lanildut, **EN MÉMOIRE DE DEUX FIGURES MAJEURES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE** :



- Jean (Jules) Le Mière, membre des Forces Françaises Libres et l'un des 1 038 compagnons de la Libération,
- son épouse Marie Josèphe Nouy, résistante, internée, déportée, et trois fois condamnée à mort.

À l'invitation de l'UNC de Lanildut, le président de la section et le porte-drapeau se sont rendus sur place pour représenter l'association lors de cet hommage solennel.

La cérémonie a débuté à 9 h 30, au pied de l'église, face au monument aux Morts, avant de se poursuivre au cimetière où reposent les deux héros.

Les déplacements de l'assistance ont été accompagnés par les sonneurs du Bagad An Eor Du de Ploudalmézeau

Les enfants au cœur du devoir de mémoire

Les 18 élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école des Rives de l'Ildut ont joué un rôle central dans cette cérémonie.

Après trois semaines de préparation, ils ont :

- étudié la vie de Jean Le Mière et de Marie Josèphe Nouy,
- répété leurs textes de présentation,
- appris les chants interprétés lors de l'hommage.

Ils ont également formé une haie d'honneur pour accueillir les officiels, un geste fort qui a profondément touché l'assistance.





Je m'appelle **Jules Le Mière**.

Je suis né le 16 décembre 1911 à Octeville, à proximité de Cherbourg, dans une famille modeste. Je suis le dernier d'une fratrie de 3 enfants. En 1932, à 20 ans, je m'engage volontairement au 2^e Régiment d'Infanterie Coloniale à Brest.

Le 15 septembre 1933, je me marie à Brest avec Marcelle Le Calvez. Nous avons eu deux garçons : René (1934) et Marcel (1938). Je sers en Indochine (Annam) de 1933 à 1936, puis je suis affecté au Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Tchad en 1937.

En août 1940, je rallie les Forces Françaises Libres (FFL) en Afrique Equatoriale Française, et participe aux combats des FFL, notamment au Gabon, au Moyen-Orient, en Syrie, en Libye, en Tunisie et en Italie. Je participe également au débarquement de Provence en août 1944. Blessé à plusieurs reprises, je termine

la Seconde Guerre Mondiale avec le grade de lieutenant. Je suis promu par décret le 16 octobre 1945 « compagnon de la Libération » et le 24 juin 1947 chevalier de la Légion d'honneur.

Je participe à la guerre d'Indochine en 1945, puis de 1951 à 1953.

Promu capitaine en 1951, je suis affecté en Afrique Equatoriale Française de 1955 à 1957, puis en Allemagne de l'Ouest et en Algérie et prends ma retraite en novembre 1959.

Le 27 octobre 1947, je me remarie à Paris avec Marie Joséphe Nouy, résistante-déportée. En 1951, nous avons une fille, Marie Françoise. En novembre 1959, étant en retraite, nous nous installons à Lanildut, Rumorvan.

Je décède le 18 décembre 1977 à Lanildut, à l'âge de 66 ans.



Je m'appelle **Marie Joséphe Nouy**.

Je suis née le 14 juillet 1914 à Douarnenez, dans une famille de marins pêcheurs. En 1917, j'ai un jeune frère, Joseph. Mon père disparaît en mer en 1923.

En août 1940, j'ai 26 ans et je tiens la « buvette du Rosmeur » avec ma mère et deux de mes tantes, à Douarnenez. Je participe activement à mettre en place une filière d'évasion pour rallier l'Angleterre au profit des premiers agents de la France Libre et de volontaires qui souhaitent rallier « l'armée du Général de Gaulle ». Pour mes activités secrètes, j'appartiens à plusieurs réseaux de résistance : Johnny, Hauet-Vildé et Cartwright. Je prends le pseudonyme de « Mimi la Blonde ».

Les autorités allemandes du contre-espionnage découvrent une partie de mes actions et m'arrêtent le 23 août 1941 à Douarnenez, dans la « buvette du Rosmeur ». Jusqu'en septembre 1942, je suis emprisonnée à Angers, à Fresnes (région parisienne) puis à la Santé (Paris).

En octobre 1942, je suis transférée et emprisonnée à Aix-la-Chapelle pour être jugée au tribunal de Cologne. Je suis condamnée à la déportation aux camps de travail de Gelsenkirchen puis de Breslau, lieu où siège le tribunal militaire allemand des déportés « Nacht und Nebel » (nuit et brouillard). Je suis condamnée à mort par trois fois par les tribunaux militaires.

Le 14 octobre 1944, je suis déportée dans le camp de concentration de Ravensbrück où je sers de cobaye pour des pseudo-expériences médicales en dermatologie et gynécologie. J'y contracte une maladie grave, le typhus. Le 7 mars 1945, je suis transférée dans le camp de Mauthausen. Libérée le 22 avril 1945 par la Croix-Rouge, je regagne la France via la Suisse et je retrouve enfin Douarnenez le 9 mai 1945, extrêmement affaiblie.

Je me marie à Paris le 27 octobre 1947 avec Jules Le Mière, compagnon de la Libération, militaire de carrière. En 1951, nous avons une fille, Marie Françoise. En novembre 1959, mon mari en retraite, nous nous installons à Lanildut, Rumorvan.

Je décède le 22 mars 1982 à Lanildut, à l'âge de 67 ans.

A Plougonvelin, la cérémonie du souvenir.

Le 30 mai, la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin était présente à la cérémonie annuelle du souvenir organisée par l'association « Aux Marins » au Mémorial national des marins morts pour la France, situé à la Pointe Saint-Mathieu, à Plougonvelin.

Cette année, le thème retenu était : « Hommage aux marins de la Marine nationale morts pour la France ».

Depuis de nombreuses années, l'association « Aux Marins » accomplit un travail remarquable et indispensable pour honorer la mémoire de tous les marins disparus au service de la Nation.



L'édition 2026 revêtait un caractère particulier puisqu'elle s'inscrit dans le cadre du 400e anniversaire de la Marine nationale. À cette occasion, la cérémonie a rassemblé de nombreuses personnalités civiles et militaires, ainsi que de nombreux jeunes et anonymes venus rendre hommage aux marins disparus.

Lors de cette cérémonie, sept marins morts pour la France ont été particulièrement honorés :

- Charles René Magon, dit de Médine (1763-1805),
- Guillaume Marteville (1898-1915),
- Honoré d'Estienne d'Orves (1901-1941),
- François Marie Drogou (1904-1940),
- Jean Paumier (1932-1954),
- Cédric de Pierrepont (1990-2019)
- Alain Bertoncello (1991-2019).

Par leur engagement, leur courage et leur sacrifice, ces marins incarnent les valeurs de dévouement et de service qui font l'honneur de la Marine nationale et de la France.



Au Centre d'instruction naval (CIN) de Brest, **359 élèves de l'École de maistrance ont été officiellement présentés au drapeau** lors d'une cérémonie présidée par le vice-amiral d'escadre Serge Bordarier, directeur du personnel de la Marine le 06 juin 2026. Ce moment solennel marque une étape déterminante dans la formation de ces futurs officiers-mariniers, désormais pleinement intégrés à la communauté des équipages de la Marine nationale. L'événement a réuni l'École de maistrance, l'École des mousses, le Lycée naval, les autorités civiles et militaires, les familles et les cadres du CIN. Présentés au drapeau de leur école, les élèves ont réaffirmé leur engagement à servir la France avec honneur, discipline et fidélité à l'héritage de leurs anciens. Dans son allocution, le VAE Serge Bordarier, accompagné du VAE Jean-François Quérat, préfet maritime de l'Atlantique (CECLANT), et du contre-amiral Favé, commandant du CIN, a rappelé la portée de cet engagement alors que la Marine nationale célèbre cette année 400 ans d'histoire. Il a souligné la détermination de ces jeunes marins qui rejoignent une institution dont la mission, depuis Richelieu, demeure de défendre les intérêts de la France et de garantir sa liberté d'action sur toutes les mers du globe.

L'Association des Officiers Mariniers du Nord-Finistère, ainsi que la section de Plouzané, étaient présentes lors de la cérémonie. Leur participation réaffirme l'attachement de l'AOM 29 N aux valeurs de transmission, de mémoire et de soutien au monde de la Marine, et souligne l'importance de préserver un lien fort entre marins en activité, en formation et anciens.



Fondée en 1923, l'École de maistrance forme chaque année plusieurs promotions d'officiers mariniers destinés à servir à bord des bâtiments de surface, des sous-marins, dans l'aéronautique navale ou au sein de la force maritime des fusiliers marins et commandos. La cérémonie marque la fin de leur période d'intégration et leur entrée officielle dans la Marine nationale. Le drapeau de l'école, remis en 2009, incarne la continuité des traditions et le lien entre les générations de marins. Les 359 élèves de la promotion « Premier-maître Cédric de Pier report » s'inscrivent désormais dans cette lignée. Le choix de ce nom rend hommage à un marin dont le parcours illustre la rigueur, la maîtrise de soi et le sens du devoir. La présence de sa famille a donné à cet hommage une dimension particulièrement émouvante.

La journée a également été marquée par l'inauguration d'une œuvre symbolique : une casquette en bois, réalisée par Johan Moreau, compagnon du devoir, en mémoire de son frère, ancien élève maistrancier. Ce véritable chef-d'œuvre compagnonnique, fruit de 639 heures de travail, est désormais exposé dans le hall d'Honneur de l'École de maistrance, rappelant la force de la transmission et l'attachement aux valeurs du métier.



C le **JEUDI 18 JUIN**, la commune de Locmaria-Plouzané a commémoré l'appel du Général de Gaulle à continuer de résister à l'ennemi allemand. Un enfant du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) a lu l'appel tandis qu'un autre jeune montrait le portrait du Général enregistrant son appel à la BBC. Les discours officiels du président de l'Union Nationale des Combattants, Jean-Francois Bruley, puis de Madame le Maire, Viviane Godebert, ont alerté sur la nécessité d'être vigilant et de nous rappeler les grands noms de notre Histoire, comme Jeanne d'Arc, pour garder courage et résister. La Section des Officiers Mariniers de Plouzané – Locmaria-Plouzané – Plougonvelin était présente à cette cérémonie, fidèle à son engagement de mémoire et de transmission. Sa participation témoigne



du lien fort qui unit les générations, des plus jeunes du CMJ aux anciens marins.

Après la cérémonie, le verre de l'amitié a réuni tout le monde en mairie

F **ORUM DES ASSOCIATIONS 2026**, le 05 septembre, une journée dynamique. Une très belle journée pour l'association des officiers marins du nord Finistère **section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin**.

Notre équipe de bénévoles était présentes toute la journée, sur les trois sites, pour accueillir les visiteurs, répondre aux nombreuses questions et présenter nos activités, nos valeurs et la vie de notre section. L'intérêt a été fort : de nombreuses adhésions ont été enregistrées, preuve de l'attachement au monde marin et à la convivialité qui caractérise notre association.

Les échanges ont été riches :

- questions sur nos événements,
- demandes d'informations sur les sections,
- curiosité autour de nos actions locales,



• et beaucoup de sourires.

La section de Plouzané, Locmaria Plouzané et Plougonvelin poursuit sa dynamique : elle grandit, se modernise et renforce chaque jour davantage son esprit marin.

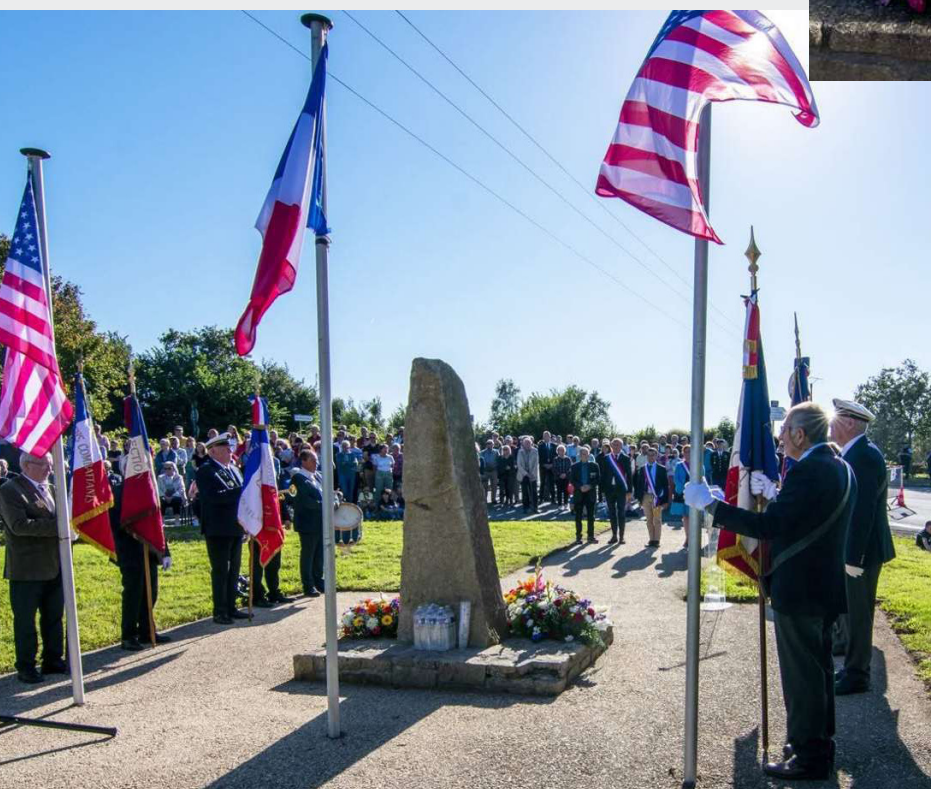


82^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

La commune de Plouzané a célébré, le samedi 12 septembre à 11 h, le 82^e anniversaire de sa Libération lors d'une cérémonie empreinte de recueillement et de mémoire.

Les participants se sont rassemblés à la Stèle d'Ilioc, sur la route de Guilers, lieu symbolique rappelant les combats et les espoirs qui ont marqué la fin de l'Occupation.

Organisée en partenariat avec la FNACA, cette commémoration a réuni élus, anciens combattants, représentants associatifs et habitants venus rendre hommage à celles et ceux qui ont contribué à la libération du territoire.



La section Plouzané - Locamia-Plouzané - Plougonvelin était présente pour participer à cet hommage et affirmer son attachement au devoir de mémoire. Plusieurs membres de la section et son porte-drapeau ont pris part au rassemblement, aux côtés des associations patriotiques locales.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à proximité, offrant un moment d'échange convivial autour de cette mémoire partagée.

À travers cette commémoration, la commune et les associations partenaires réaffirment l'importance de transmettre l'histoire locale aux générations futures.

Contexte historique

Les combats de 1944 : En septembre 1944, lors de la réduction de la poche de Brest par les forces américaines, le secteur d'Ilioc et la colline de Cocastel (côte 103) sont le théâtre d'affrontements acharnés pour isoler les troupes allemandes retranchées au Conquet de celles de Brest.

Le sergent-chef Sherwood Henry Hallman : Le site commémore plus particulièrement le faits d'armes héroïques du sergent-chef américain (Staff Sergeant) Sherwood Henry Hallman (appartenant à la 175^e régiment de la 29^e division d'infanterie US). Il y a perdu la vie le 14 septembre 1944 au cours de combats acharnés menés près du fort de Keranroux, un sacrifice qui lui vaudra l'attribution posthume de la plus haute distinction militaire américaine, la Medal of Honor (Médaille d'Honneur du Congrès)

S AINT-PÔL-DE-LÉON

Les officiers mariners saint-politains rendent visite à leur camarades sous-marins

Le 30 mai, la section de St Pol de Léon s'est rendue au Fort de Bertheaume pour visiter les salles des sous-marins.

Accueillis très chaleureusement par une équipe de l'AGASM très impliquée, les adhérents ont écouté les témoignages poignants des anciens des sous-marins « classiques » puis des « Nucléaires » et découvert un milieu peu connu des « surfaciers ». A souligner un travail remarquable de représen-



tation matérielle et mémorielle financée par la seule cotisation des adhérents.

Visite à retenir et à conseiller.

Après un pique-nique sur place avec vue sur la sortie du goulet, l'après-midi s'est poursuivie par une visite du musée de la guerre 39/45 de Plougonvelin qui révèle des témoignages poignants et des matériels d'époque concrets.

Les participants ont été ravis et ont souhaité faire part à tous de la bonne idée et de la qualité de ces visites deux visites.



L'anniversaire de l'appel du Général de Gaulle a été commémoré de façon très solennelle par les associations patriotiques de Saint-Pôl-de-Léon. Sous la direction de l'adjoint correspondant Défense Jean-Louis Kichenin, les officiers

mariniers de la section, accompagnés de leur collègue représentant de la PMM Morlaix, étaient venus en nombre partager avec les jeunes collégiens le message d'espoir du Général.



Le 14 juillet, à Saint-Pol-de-Léon, les officiers mariniers de la section étaient venus en nombre à la cérémonie préparée par l'adjoint correspondant Défense.

A cette occasion, notre porte-drapeau Serge Postec (PM Mécan - Matricule 72) a été décoré de la croix du combattant par son homologue de spécialité Jean Rolland (MJR Mécan - Matricule 59), pour sa participation de l'OPEX «Ormuz» en 1988 à bord de l'Aviso «Commandant de Pimodan».



Il était également accompagné d'un de ses anciens quartier-maître mécanicien de l'époque, également adhérent de la section (Jacques Grellet MTS Mécan - Matricule 84). Le «Porte-Coussin» était le petit-fils du récipiendaire.

Il a été félicité par Mr Stéphane Cloarec, Maire, et par Mme Sandrine Le Feu, Députée. La fin de la cérémonie a été, comme de coutume, l'occasion de faire la photo souvenir des officiers-mariniers de la section toujours prompts à se retrouver.



Le dimanche 2 août à St Pol et le mardi 4 août à Morlaix, les représentants des officiers mariniers étaient nombreux aux cérémonies d'**hommage aux fusillés du 4 août 1944**. Pour rappel, ce jour là, les Américains s'emparent de Rennes, entraînant la libération de la Bretagne dans les jours qui suivirent. À Saint-Pol, une célébration trop hâtive de la libération annoncée et quelques échauffourées chez les Allemands vont coûter la vie à 20 Saint-Politains, dont le maire.



Auparavant, en juin 1944, la Gestapo, à la suite d'une dénonciation, avait procédé à l'arrestation de 18 résistants saint-politains. Ils ont été fusillés à Brest le 6 juillet 1944, sur le plateau du Bouguen. Avec ceux tombés au front, 56 visages ont disparu du paysage local.

Le 8 septembre, c'est avec émotion que les adhérents ont accompagné leur camarade **Jean-Vincent Quéré (Mjr Trafi)** pour sa dernière plongée. Figure emblématique de la section, il était notre représentant local des sous-mariniers.



Les honneurs militaires ont été rendus par les drapeaux des officiers mariniers de St Pol, de St Renan, des sous-mariniers de l'amicale «Minerve», des médaillés militaires et de l'UNC.

Le 20 septembre, une cinquantaine de participants, dont certains des sections limitrophes, ont pu refaire un peu la Marine en partageant un **COCHON GRILLÉ** à Santec. Chants et anecdotes étaient les fils conducteurs, comme un dimanche à la mer.



BREST

Brest honore la **bataille de la baie de Chesapeake**

Le 5 septembre 1781, la bataille de la baie de Chesapeake marquait un tournant majeur dans la guerre d'indépendance américaine. En empêchant la flotte britannique de secourir Yorktown, la Marine française contribua directement à la capitulation anglaise.

Les noms de l'amiral de Grasse, de Rochambeau et du marquis de La Fayette demeurent associés à ce succès décisif, devenu un symbole de coopération et de stratégie navale. Aujourd'hui, la Marine nationale commémore cet épisode «en extérieur», rappelant que toute victoire en mer est collective, forgée dans la solidarité et l'esprit d'équipage. L'édition 2026 revêtait une importance particulière, marquée



Image source : LE Télégramme

par les 400 ans de la Marine française et le 250e anniversaire de l'indépendance des États-Unis. Autour de la stèle du cours Dajot, autorités civiles et militaires, collégiens et anciens marins ont rendu hommage à cette page d'histoire qui illustre la force du lien franco-américain.

La section des officiers marins de Brest était présente à la cérémonie, fidèle à son engagement de mémoire et de transmission.

Le samedi 30 mai, les sections des Officiers Mariniers et de l'UNC de Guissény se sont retrouvés pour une **JOURNÉE DE CONVIVIALITÉ**. Cette journée s'est déroulée au Centre Nautique de Guissény sous le soleil de la Côte Nord. Après le traditionnel pot de l'amitié, les convives ont pu se restaurer autour d'un barbecue orchestré par les membres des bureaux. La journée s'est poursuivie dans la bonne humeur par un concours de pétanque avec des parties très disputées. Cette journée a été l'occasion de se retrouver, d'échanger et d'évoquer des souvenirs d'antan dans une excellente ambiance. Elle a également permis de constater, une fois de plus, la forte cohésion qui existe entre Officiers Mariniers et Anciens combattants de Guissény.



I ROISE

Pour **fêter la fin de saison et l'arrivée de l'été**

Le jeudi 28 mai la section « IROISE », en association avec l'UNC et la 1835ème section des Médailleurs Militaires, s'est réuni à la ferme auberge de ST NIC autour d'un succulent cochon grillé. Sortie conviviale, très appréciée de tous les membres



PLAUDALMÉZEAU

24

Les sections de Ploudalmézeau, Portsall et Plouguin étaient représentées par leurs porte-drapeaux lors de la cérémonie en commémoration de l'appel du **18 JUIN 1940** du Général de Gaulle à Ploudalmézeau. Lecture de l'appel a été faite par les élèves des classes de 3ème de l'école saint Joseph suivie du dépôt de gerbes par le Maire et le président de l'UNC Ploudal/Portsall.



Samedi 13 juin était organisé le traditionnel **REPAS CHAMPÊTRE** de la section dans le cadre magnifique du Jardin Public du Moulin Neuf. Moment convivial dans une excellente ambiance pour ce rendez vous annuel très apprécié et partagé par 35 personnes dont une petite délégation de la section de Portsall. Parties de pétanque, de dominos ou balade dans le parc ont bien occupé l'après-midi.



LOPERHET

Par une belle journée ensoleillée, le **COCHON GRILLÉ** des Officiers marins, avec la participation des Anciens combattants et sympathisants a réuni 62 personnes au Stade Eugène Cariou le samedi 13 juin à midi. Bonne ambiance et convivialité étaient au rendez-vous. Le concours interne de pétanque a vu la victoire de la team Chakirian Colson.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine le **samedi 29 mai** au même endroit, ce sera cette fois ci une grillade party avec nos spécialistes le duo Serazin Fournier à la barre.



Avec l'Union des anciens combattants de Guipavas-Le Relecq-Kerhuon, la section des Officiers mariniers de Guipavas a organisé une journée festive autour d'un **cochon grillé**, le samedi 30 mai, à la salle du Douvez, à Guipavas.

Au total, 110 convives ont participé à ce rendez-vous placé sous le signe de la convivialité.

Dans une ambiance chaleureuse, cette rencontre a permis aux participants de partager un moment apprécié de tous et de renforcer les liens entre les membres des deux associations.

L'esprit de camaraderie, mis à l'honneur tout au long de la journée, a largement contribué à la réussite de la manifestation.

À l'issue de cette journée, le président de la section des Officiers Mariniers de Guipavas, Dominique Lamotte, a d'ores et déjà donné rendez-vous aux participants le 29 mai 2027 pour une nouvelle rencontre.



Participation à la **fête de l'été** de la section des Officiers Mariniers de GUIPAVAS

Comme chaque année, la section des Officiers Mariniers a participé à l'organisation de la fête de l'été, qui s'est déroulée le samedi 4 juillet 2026 au parc de Pontané, à Guipavas.

Montage, démontage et installation du matériel

Sous une chaleur caniculaire les bénévoles sont intervenus le vendredi 3 juillet 2026 pour le montage des stands, puis le dimanche 5 juillet 2026 pour leur démontage.

Ils ont également contribué à la mise en place du matériel nécessaire au bon déroulement de la manifestation :

- Tables et chaises ;
- Barrières de sécurité ;
- Équipements destinés aux stands.

Remerciements aux bénévoles

Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à cette manifestation. Leur engagement témoigne de l'implication active de la section des Officiers Mariniers de Guipavas dans la vie associative de la ville.



Équipe de montage

De gauche à droite :
Jean PERON,
Bernard KLEIN
Jean-Pierre VOXEUR
Dominique LAMOTTE
Jean-Pierre COM
Miguel SACREMENTO
Jean-Yves JEZEGOU,
Jean-Yves QUERE
Pascal CLAIR



Équipe de démontage

De gauche à droite
Gérard POTTIER
Liouten POTTIER
Bernard LECOURT
Jean Yves LE ROUX
Dominique LAMOTTE
Jacques QUEMENEUR
Georges SIMON
Yves MARJOU
Jean-Philippe CAROFF
Jean-Pierre COM

Lors de la **cérémonie du 82e anniversaire du massacre de Penguérec**, à Gouesnou, Jean-Noël BESSE a représenté la section des Officiers Mariniers de Guipavas en qualité de porte-drapeau.



Repères historiques

Le 7 août 1944, dans le contexte des combats autour de Brest, des forces allemandes affrontent résistants et parachutistes français à Gouesnou. À Penguérec, elles incendient la ferme Phélep, tuent plusieurs membres de la famille, puis arrêtent des hommes dans le bourg. Conduits à Penguérec, les civils sont exécutés à la mitrailleuse en fin d'après-midi. Le massacre fait 42 morts civils, dont 9 non identifiés.

Commémoration de Créac'h Burguy et Toralan le 08 août 2026

La section de Guipavas a participé aux cérémonies du 82e anniversaire du massacre de Créac'h Burguy et des disparus de Toralan.

Participants : Dominique LAMOTTE, président des OM de Guipavas ; Jean-Pierre VOXEUR, porte-drapeau ; Yves Marjou, aux couleurs ; Jacques GOSSE-LIN, président de l'AOM29N ; Jean PERON ; Jean-Pierre COM.

Sécurité du site : Yvon DANIELOU, Georges SIMON et Léon PIVAIN ont assuré la sécurité des entrées sur le site de Créac'h Burguy.

Repères historiques concernant Creac'h Burguy

Début août 1944, Guipavas se trouve au cœur des combats tandis que les Alliés avancent vers Brest et que les troupes allemandes défendent la « forteresse de Brest ». Le 8 août 1944, vers 16 heures, deux coups de feu retentissent à Créac'h Burguy. Des soldats allemands rassemblent des habitants et retiennent sept hommes. Conduits dans la cour d'une ferme, ils sont exécutés sans procès dans le contexte des combats autour de Brest.

Les victimes sont :

- Yves Glevarec, 18 ans ;
- René-Marie Kermarec, 45 ans, agriculteur et père de famille ;

- François-Louis Priser, 47 ans ;
- François-Marie Priser, 27 ans, neveu du précédent ;
- Hervé-Marie Ulvois, 26 ans ;
- Jean-Marie Ulvois, 23 ans, frère d'Hervé-Marie ;
- Émile Picart, 36 ans, voisin de la famille.

Ces hommes ont durablement marqué les familles et la mémoire de Guipavas.

Guipavas est libérée le 8 septembre 1944, mais Créac'h Burguy reste un lieu de mémoire.

Repères historiques concernant Toralan

Les disparus de Toralan

- Louis Jean Jacolot,
- Pierre Ménez
- Paul Marie Ménez, né en 1905/1908
- Joseph Olivier Marie Ménez
- Jean-Pierre Labat.

Le 23 août 1944, ces cinq résistants locaux sont arrêtés par les soldats allemands puis disparaissent ; leurs corps n'ont jamais été retrouvés. Leur mémoire est honorée chaque année au cimetière de Lavallot, à Guipavas. Joseph Yves Marie Goguer est exécuté le 25 août 1944, deux jours après l'enlèvement. Son corps est retrouvé près de la route du Relecq-Kerhuon.



La section des officiers mariners de Lesneven et communes rattachées était présente lors de la cérémonie organisée le jeudi **18 juin 2026** à la stèle de Kerbiquet en Ploudaniel.



Cette commémoration associait l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle ainsi que le crash d'un avion australien venu en mission secrète chercher madame de Gaulle et ses trois enfants en résidence à Carantec. A cause d'un épais brouillard l'avion avait dévié sa route et s'était crashé à Ploudaniel avec à son bord quatre militaires britanniques et australiens.

Les membres de l'Association des Officiers Marins de Lesneven et communes rattachées se sont réunis le samedi 13 juin à l'occasion de leur **sortie d'été**, organisée à la salle Louis-Page de Kernouës.

Cette journée conviviale a débuté par un repas animé par des chants dans une ambiance chaleureuse et festive.



L'après-midi s'est poursuivi avec un concours de pétanque ainsi qu'une marche sur les « Ribinous » de Kernouës, permettant à chacun de profiter pleinement de ce moment de détente et de camaraderie.

La journée s'est achevée autour d'un dernier verre partagé sur la terrasse de la salle communale, clôturant ainsi cette agréable sortie estivale.

Cérémonie du 14 juillet 2026

C'est en présence de Mr Gérard Mithovitch, maire de la commune, de Mr Jean Louis Bondu, maire de Guissény, des représentants des associations patriotiques, du correspondant défense, des représentants du conseil municipal et de la police municipale, de deux représentants de la Marine Nationale, d'un représentant de la Gendarmerie Nationale de Lesneven, d'un réserviste de l'armée de terre, de la population kerlouanaise en grand nombre que s'est déroulée la désormais traditionnelle cérémonie du 14 juillet. A 11h00, le cortège s'est déplacé du jardin de la maison des associations « Henri Kergroac'h » vers le monument aux morts. La cérémonie a débuté par la levée des couleurs. Mr Gérard Mitchovitch a ensuite fait la lecture de son discours sur le thème du 14 juillet.



Un dépôt de deux gerbes suivi de l'hommage aux morts, de la Marseillaise, et le salut aux porte-drapeaux ont clos la cérémonie. A l'issue, tous les participants, particulièrement ravis par la cérémonie, ont été invités, à la salle Etienne Guil moto, au buffet offert par la municipalité..



Les deux associations patriotiques de Kerlouan se sont retrouvées pour leur **SORTIE COMMUNE**. Elle s'est déroulée sous la forme d'une journée aérée sur le site sportif de Lanveur. A l'abri de la canicule, elle a débuté à 12h00 par un apéritif suivi d'un repas chaud (jambon de porc à la crème et au cidre). L'après-midi s'est poursuivie par diverses activités (pétanque dans le boulodrome couvert, dominos et repos pour certains). La journée s'est terminée autour d'un buffet froid. Tous les participant(e)s étaient ravis de cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.



La section des Officiers marins de Kernic a organisé, samedi 1er août, son **traditionnel tournoi de pétanque** sur le site de Plounévez-Lochrist. L'après-midi a bénéficié d'un ensoleillement dominant, avec un ciel se voilant progressivement ; les températures, oscillant entre 24 et 27°C, ont offert des conditions idéales pour la pratique de la pétanque et la convivialité. L'événement a rassemblé 38 doublettes, témoignant de l'engouement toujours vif pour ce rendez-vous sportif et chaleureux. Un classement serré et une belle ambiance. Au terme des parties disputées dans un esprit de



camaraderie, le podium s'est dessiné comme suit : 1 : Jean-Michel & Eric, 2 : Gilles & Jean-Luc, 3 : Michel & André, 4 : Christine & Fabrice, 5 : Fred & Gaétan

Les participants ont salué la qualité de l'organisation et la bonne humeur qui a animé l'ensemble de la journée.



LE FOLGOËT

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Une trentaine de membres de l'association des officiers marins et veuves du Folgoët se sont retrouvés Samedi 6 juin à la Salle Yves Bleunven pour leur journée des adhérents. Après un repas convivial, certains ont disputé un concours de pétanque, d'autres la marche ou les dominos. La bonne humeur était au rendez vous et la journée s'est achevée autour d'un apéritif dinatoire.



La deuxième édition du **FORUM DES MÉTIERS DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ** se tiendra prochainement à la **salle « ARMORICA »**, à Plouguerneau le **samedi 17 octobre 2026**. Cet événement a pour objectif de faire découvrir aux jeunes, aux demandeurs d'emploi ainsi qu'au grand public les nombreuses opportunités professionnelles offertes par les forces armées et les métiers liés à la sécurité. Nouveauté cette année les affiches seront pourvues d'un QR CODE, donnant accès à des informations supplémentaires pour vous guider sur ce Forum.

La **Marine nationale**, forte de ses 400 ans d'histoire au service de la France sur tous les océans, poursuit une politique ambitieuse de recrutement avec 4 000 postes proposés chaque année, ainsi que des places de réservistes. L'institution mise sur des parcours professionnels diversifiés et valorisants, notamment dans les secteurs techniques tels que l'électronique, le nucléaire ou encore le numérique. Afin de répondre aux nouveaux défis technologiques, la Marine développe également des formations internes dans des domaines d'avenir comme le renseignement, la cybersécurité et les drones. L'accompagnement des jeunes recrues constitue également une priorité grâce à un système de mentorat favorisant l'échange d'expérience entre marins.

L'**Armée de Terre** recrute quant à elle 16 000 militaires et 5 000 réservistes chaque année. Accessible sans diplôme pour certains engagements, elle offre des perspectives d'évolution dans 16 grands domaines d'activité : infanterie, renseignement, logistique, maintenance, informatique, santé, sécurité civile ou encore restauration. Les candidats, âgés de 17 à 30 ans, bénéficient d'une formation initiale de soldat avant de se spécialiser selon leurs aptitudes, leurs ambitions et les besoins de l'institution.

De son côté, l'**Armée de l'Air et de l'Espace** propose plus de 4 000 emplois annuels accessibles aux jeunes de 16 à 30 ans, du niveau troisième à bac +5. Plus de 50 métiers sont représentés dans des domaines variés : aéronautique, cybersécurité, renseignement, protection, maintenance aérienne ou encore restauration. Des fonctions aussi diverses que pilote, mécanicien aéronau-



tique, contrôleur aérien, commando parachutiste ou linguiste d'écoute illustrent la richesse des parcours proposés.

Ce forum permettra aux visiteurs d'échanger directement avec des professionnels, de découvrir les formations possibles et de mieux comprendre les perspectives d'engagement, de carrière et de réserve dans les forces armées françaises. Une occasion unique pour les jeunes du territoire de s'informer sur des métiers porteurs de sens, d'engagement et d'avenir.

Jean-Yves LE PORS
Président de la section des
Officiers Mariniers de PLOUGUERNEAU

[LISTE DES PARTICIPANTS et PLAN DU SITE](#)



Organisée pour la deuxième fois consécutive par l'association de l'Union Nationale des Combattants de Lannilis/Tréglonou, une **cOURSE DE CAISSES À SAVON baptisée « Les Rapides du Couvent »** s'est déroulée le dimanche 12 juillet 2026 à Lannilis en présence de 2000 personnes.

Parmi les dix-neuf véhicules engagés, on pouvait noter la présence de notre adhérent Philippe ROUÉ et toute sa famille avec son bolide entièrement construit par l'intéressé à son domicile de Prat Ar Coum.

Philippe est par ailleurs président de l'association de l'UNC de Landéda.



Le **forum des associations** de Landéda s'est déroulé le samedi 5 septembre après-midi au complexe sportif de Kervignon.

À ce titre, la section des Officiers mariniers de Landéda et l'Union Nationale des Combattants (UNC) de la commune étaient représentées par trois générations d'officiers mariniers supérieurs dont deux titulaires de la carte du combattant et d'un Soldat de France.

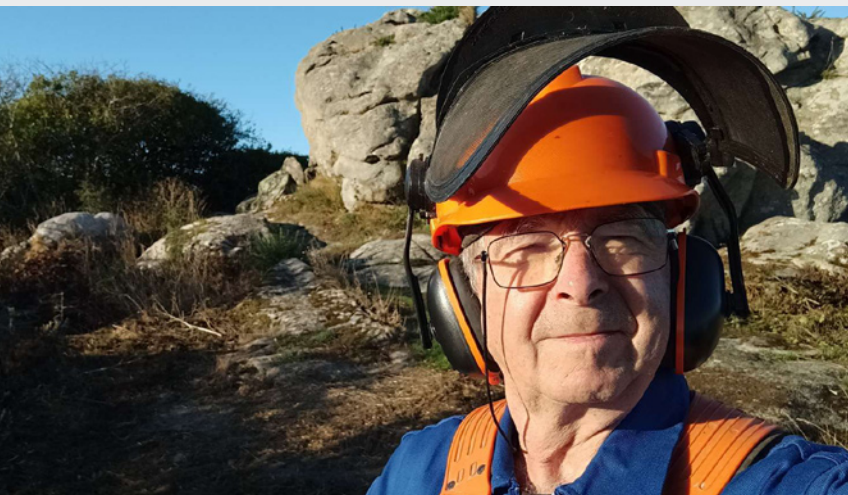
Les intéressés ont répondu aux diverses questions des visiteurs sur le rôle de ces associations et sur la plus-value d'une adhésion.



Ont été évoqués : les dossiers d'indemnisation du préjudice d'anxiété de l'amiante et l'application de la proposition de loi visant à reconnaître les victimes de l'exposition aux essais nucléaires d'une part, de l'allocation de reconnaissance du combattant, du bénéfice de la ½ part fiscale et de la prochaine attribution de la carte du combattant et du titre de reconnaissance de la nation aux équipages des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) d'autre part.

Notons la visite du premier magistrat de la commune et de plusieurs de ses adjoints

Sous un beau soleil breton des Abers et sans ménager leurs efforts, une délégation composée de trois adhérents de la section : Philippe ROUÉ, Pascal GACEUS et Patrick HELOUIS a participé à la journée de l'environnement qui s'est déroulée le samedi 12 septembre 2026 à Landéda.



P LOUGASTEL-DAOULAS

Les cérémonies de la libération du 29 août 1944 se sont déroulées successivement à la Chapelle St-Claude, où deux Américains furent tués, et à la fontaine de Penn an neach tangui où quinze soldats Américains à la colline 63.

Cette fontaine est régulièrement entretenue par les personnes de ce village.

La cérémonie était présidée par le Maire Dominique CAP, Mr HOM-BROUCK et le Commandant de la base de LOPERHET.

Les participants ont ensuite salué les porte drapeaux et le piquet d'honneur du radar de Bretagne. Un pot champêtre était offert par la Mairie.





Toutes nos condoléances aux familles

Section de Bourg-Blanc :

LIJOUR Dominique (PM ELAER - 68 ans) ancien chien jaune Président de la section depuis 2001

Section de Châteaulin :

PICARD Josette (Veuve - 93 ans)

Section de Corsen :

MERCEUR Gérard (MP DETECT - 73 ans)

Section de Hôpital-Camfrout :

WICHORSKI Alain (67 ans - MJR MEARM)
Président de la section depuis 2020

Section Iroise :

RENOUARD Patrick (PM ELBOR - 71 ans)
KEROUEDAN Eugène (MP MEARM)

Section de Lannilis :

LE LANN Alfred (MJR MECAN - 82 ans)

Section baie de Morlaix:

QUERE Pierre (PM CANON - 87 ans)

Section de Guilers/Bohars:

PAREL Didier (PM EMSEC - 71ans)
LE BOLLOCH Loïc (MP RADIO - 65 ans)
NEDELEC Jean-René (MP MECAN - 91 ans)

Section de Landerneau :

BASTARD Jean-Pierre (MP ELARM - 83 ans)
ABGRALL François (MP CHARP - 84 ans)
Ancien porte drapeau de la section

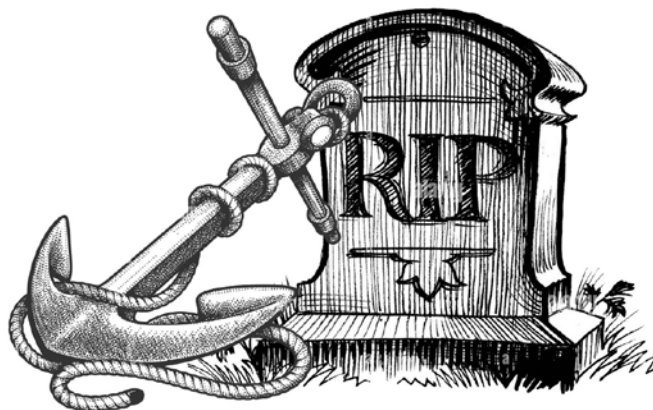
Section de Portsall:

SCOARNEC Gilles (SM MECAN - 60 ans)

Section de St Pol de Léon:

MAURICE Yves (PM MEVAP - 87 ans)
Porte drapeau de la section pendant 30 ans.
CABIOCH François (PM MANEU - 84 ans)

Merci à Roger Rolland pour la tenue à jour de cette rubrique



Section de Baie de Morlaix :

QUERE Marie-Josée

Section de Brest :

MARONNY Jean-Paul (MP DEASM)

POTTIE Jean-Michel

LEFEBVRE Philippe (MP MECAN)

MARHADOUR Jean-François (MP MECAN)

SCHOTT Armand (MP ELARM)

CHAILLOU Eric (MP MECAN)

GUILLOUT Franck (MT MANEU)

GLEMAREC Yves (MP DEASM)

GELDRON Laurent (MJ COMMI)

HENAFF Frédéric (MP)

JANVIER Philippe

MENENDEZ François (MP MECAN)

BERNARD Jean François (MP COMLOG)

Section de Corsen :

LE BOURHIS Jean-Christophe (MJ NAVIS)

KERRENEUR Thierry (MJ MECAN)

Section de Guilers :

PAIREL Marie-Paule

LE BOLLOCH Evelyne

LECOMTE Patrick (MP DEASM)

LE HEN Philippe (MP MEARM)

SALLE Jean-Bernard (MP TAILL)

BROUDIC Gilbert (PM FOURR)

MAIREAUX Laurent (MT MOTEL)

THOMAZO Franck (PM EMSEC)

COUDRAT Francis (MT ELECT)

Section de Iroise :

RENOUARD Solange

Section de L'hôpital-Camfrout :

WICHORSKI Danielle

WACHEUX Franck (PM COMMI)

Section Le Folgoët :

SCANFF Patrick (MT MEFEF)

Section de Landéda :

DELPUP Jean-Jacques (MP NAVIS)

Section de Landerneau :

ABGRALL Françoise

Section du Relecq-Kerhuon :

LUCAS Didier (MP MECAN)

MARC Jean-Charles (MP MECAN)

Section de Plabennec:

EOUZAN Yvette

Section de Plouguerneau :

PELLEN André (MT MANEU)

GUILLEMIN Serge (MP TRANS)

TROQUET Gérard (MP ELECT)

Section de Saint-Pol-de-Léon :

CABIOCH Marie-Thérèse

GOURLET Marie-Françoise

QUERE Annie

Section de Saint-Renan :

COURJAUD Franck (MJ INFSM)

KERRENEUR David (MJ DETGE)

LE NEVE Philippe (PM NAVIT)

MOCAER Philippe (MT MECAN)

Merci à Patrick Brassat pour la tenue à jour de cette liste d'adhésions